

Séance du 30 avril 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ
H., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT
L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T.,
LIENARD A., Conseillers

BILOUET V. Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Revu sa délibération du 12 février 2025 prenant acte de la désignation des 3 représentants de la commune de Bernissart au sein de l'assemblée générale de l'ASBL « Agence immobilière sociale des rivières » ;

Vu le courrier de l'ASBL du 03 avril 2025 sollicitant la commune pour proposer un représentant au conseil d'administration de ladite ASBL ;

Attendu qu'un seul représentant doit être proposé et qu'il revient donc à la majorité de faire cette proposition ;

Vu les articles L1122-34 §2 à §2/3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la proposition du collège de déposer la candidature de **Monsieur Claude MONNIEZ**;

Considérant que le nombre de candidatures équivaut au nombre de mandats à pourvoir et que leur répartition est conforme à la clé choisie; que dès lors qu'un tiers des membres présents du Conseil n'a pas demandé de procéder à un vote, il y a lieu de prendre acte de cette désignation, conformément à l'article L1122-34 § 2/1 CDLD ;

PREND ACTE de la proposition en qualité de représentants de la Commune de Bernissart au sein du conseil d'administration de l'ASBL « Agence immobilière sociale des rivières » de **Monsieur Claude MONNIEZ**.

Article 2 : La présente délibération sera transmise :

- à la directrice générale ;
- à l'ASBL « Agence immobilière sociale des rivières » ;
- à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

BJET : Désignation des représentants du conseil communal dans la SC société terrienne de crédit social du Hainaut.



COMMUNE DE
Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**